



LE RISQUE INONDATION

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.

AVANT

- › Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).
- › Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités (France Bleu Touraine 98.7 FM).



PENDANT

- › Évitez tout déplacement inutile.
- › N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- › Ne téléphonez qu'en cas de besoin.
- › Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil**.



À l'annonce de la montée des eaux :

- › Protégez-vous ainsi que votre habitation.
- › Coupez les alimentations en électricité et en gaz.
- › **Mettez-vous en sécurité dans un abri dur, montez dans les étages**.
- › Ne descendez pas dans les sous-sols.



Vous circulez au moment de l'alerte :

- › **Ne circulez pas dans une zone inondée.**
- › **Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.**



APRÈS

- › Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
- › Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.
- › Faites l'inventaire des dégâts.
- › Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.
- › Aérez et désinfectez les pièces.



Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque.
À Loches, ce repère est situé rue du Docteur Paul Martinais et mentionne les seuils de références des crues antérieures.